

Le gouverneur Dumas à l'intendant Poivre

Le 24 octobre 1768

-----  
Au dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne à Montauban, cote 20J-131

On note en particulier dans cette lettre : « *Les officiers de la marine employés dans cette partie sous mes ordres sont des étrangers pour moi comme je le suis pour eux. La confiance ne peut pas régner entre eux et moi, comme entre des personnes qui ont eu ensemble d'anciennes liaisons. Vous êtes dans ce dernier cas avec le Sr Panon placé par vous en qualité de supercargue sur ce vaisseau.* » Dumas sait que Poivre l'accuse de collusion avec Vauquelin, le capitaine de la *Garonne* et Glemet, le directeur de la traite à Madagascar. Aussi le choix désastreux de Panon pour mener les affaires de l'*Ambulante*, décision due à Poivre seul en faveur d'une ancienne connaissance, est une aubaine pour Dumas.

=====  
Le 24 octobre 1768

M. Poivre

Le voyage à pure perte de la flûte du Roi l'*Ambulante*, Monsieur, doit faire votre désespoir et le mien. Il fera celui de M. le Duc de Praslin, si dans l'éloignement où nous sommes de lui, le véritable état des choses à l'Isle de France peut être connu et senti comme il mérite de l'être.

Cependant, tandis que la flûte l'*Ambulante* après un voyage de six ou sept mois ne rapporte que huit têtes d'esclaves pour le compte du Roi, le bruit s'était répandu qu'elle en portait trois cents pour des particuliers liés d'intérêt. Sur ce bruit trop public pour ne pas attirer mon attention, j'ai fait partir la nuit dernière plusieurs détachements et différentes patrouilles pour veiller et surprendre la fraude. Mes recherches n'ont pas été vaines et je dois vous en donner avis. J'ai trouvé chez M. St Jean, négociant de Lyon établi ici depuis notre arrivée, huit Noirs malgaches arrivés par la flûte l'*Ambulante*. Il en a été arrêté dix-huit chez M. de Bonamour habitant à la Montagne Longue. Un autre détachement parti pour aller faire la recherche chez le Sr Le Roux Kermorseven à Triolet, en a rencontré une troupe en chemin conduite par le Sr Desveaux, officier de la Milice nationale ayant deux commandeurs noirs à la tête et à la queue, lesquels ont fait sauver dans les bois les esclaves de contrebande à la vue du détachement. Les Noirs guides qui conduisaient ce détachement ayant pris dans cet intervalle une route différente pour arriver chez le Sr Le Roux n'ont pas mis à cette découverte le degré d'intelligence qu'elle exigeait. Le Sr Le Roux leur a donné de l'eau de vie, ils se sont saoulés, la mèche a été éventée, et les Noirs débarqués en fraude ont été si bien cachés dans l'étendue de l'établissement du Sr Le Roux, qu'il n'a pas été possible à l'officier qui commandait le détachement de les déterrer. Un autre officier détaché du côté de la Grande Rivière a vu une grande chaloupe passant fort au large, venant de la partie du vent et courant vers la Rivière Noire. Cette chaloupe est repassée au point du jour, à la rame. Je ne connais ici personne qui ait de chaloupe, mais il y a grande apparence que celle-là était employée à soustraire à notre vigilance les Noirs débarqués de l'*Ambulante*.

On peut conclure de tout cela, Monsieur, que le Roi est mal servi, que tous les vœux sont en faveur de la fraude et qu'il sera très difficile de la réprimer si l'on ne prend pas là-dessus les moyens les plus efficaces. Les officiers de la marine employés dans cette partie sous mes ordres sont des étrangers pour moi comme je le suis pour eux. La confiance ne peut pas régner entre eux et moi, comme entre des personnes qui ont eu ensemble d'anciennes liaisons. Vous êtes dans ce dernier cas avec le Sr Panon placé par vous en qualité de supercargue sur ce vaisseau. Il y a apparence que vous en savez plus que moi sur tout ce qui s'est passé, et le service du Roi exige que nous ne nous laissions réciproquement rien ignorer de tout ce qui peut mettre dans le service l'ordre et la sûreté.

Nous avons compté sur un secours à l'arrivée de la flûte *l'Ambulante* pour commencer les travaux desquels dépend la sûreté de cette colonie. M. le Baron de St Mart à qui j'ai communiqué mes idées à ce sujet, m'a dit après avoir eu une conférence avec vous, que vous pensiez comme moi que le meilleur parti à prendre dans ces circonstances était de mettre la chaux à l'adjudication ainsi que les bois exploités par économie au Grand Port, afin de procurer aux travaux les bras d'environ cent vingt têtes d'esclaves que la suppression de ces ateliers nous donnera. M. Dubreuil avec qui j'ai eu deux conférences à ce sujet est entièrement de cet avis, pourvu qu'il soit pris des mesures promptes et sûres pour que la fourniture des bois ne manque pas, ce qui mérite dans cette circonstance la plus grande attention, puisque l'entreprise faite par le Sr Le Roux n'a jamais suffi jusqu'à ce jour aux besoins du service, malgré les secours de l'atelier du Roi exploitant les bois au Port du SE.

Il s'agit maintenant de donner une destination à la flûte du Roi *l'Ambulante* qui doit être prête à reprendre la mer sous peu de jours. Il est question de chercher les moyens de réparer, autant que cela se peut, la perte du temps et des frais de ce vaisseau, de prendre un parti sur la traite établie à Foulepointe dont nous n'avons pas dû attendre des Noirs pour la première année dans le système établi de la suppression des piastres ; de savoir si dans les circonstances et dans le pressant besoin où nous sommes de main-d'œuvre et de bras, la loi prohibitive des piastres ne doit pas fléchir pour amener peu à peu et avec prudence ce qu'on avait cru facile à opérer dans le premier moment.

Sur tout cela, Monsieur, il est nécessaire que nous ayons une conférence ensemble, mais voila un vaisseau signalé depuis deux heures, il convient d'attendre qu'il soit mouillé et connu.

M. le Baron de St Mart m'a dit qu'il avait eu l'honneur de vous voir ; il réclame huit Noirs arrêtés chez le Sr St Jean, ainsi que les dix-huit arrêtés chez M. de Bonamour, comme les ayant achetés et payés pour monter sa maison. Vous me direz sur cela votre sentiment, car je crains que l'amitié ne me séduise ; au surplus il faut dans tous les cas qu'il soit dressé procès-verbal par un commissaire de la marine, de la capture de ces Noirs, portés en fraude sur la flûte du Roi *l'Ambulante*, outre le rapport par écrit qui m'a été fait par les officiers détachés pour cela. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir charger un commissaire de faire ce procès-verbal, auquel doivent être appelés les officiers de la Légion qui ont fait la capture.

J'ai etc.

Signé Dumas.

\* \* \*